

## **DOSSIER DE PRESSE DE RENTRÉE 1999 (extraits)**

### **LA MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES**

#### **BÂTIR L'ÉCOLE DU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE**

...

#### **Intégrer les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)**

##### ***Des possibilités nouvelles de motivation***

L'école doit s'accorder aux enjeux culturels et techniques de son époque. Les nouvelles technologies sont des moyens modernes de communiquer et de s'instruire. Elles ouvrent des possibilités nouvelles en suscitant une motivation particulière des jeunes, sans pour autant conduire à la suppression des livres. Donner au futur citoyen la maîtrise des nouveaux outils de communication est l'un des objectifs du système éducatif. À l'école, les élèves sont progressivement conduits à utiliser l'ordinateur, les produits multimédias, le courrier électronique et Internet.

##### ***Un micro-ordinateur pour 30 élèves en moyenne***

Entre mai 1998 et décembre 1998, le pourcentage d'écoles connectées à Internet est passé de 5% à 14,5%. Les écoles élémentaires disposent d'un micro-ordinateur pour 30 élèves. De nombreuses classes s'engagent dans la création multimédia en ligne ou hors ligne. Dans les ZEP et les REP, elles stimulent les apprentissages scolaires. Les classes produisent de véritables supports multimédias sous forme de CD-Rom et de sites Internet. Ce travail autonome permet à chaque élève de bénéficier d'un travail à son rythme, adapté à ses compétences, notamment dans le cadre des études dirigées ou lors d'ateliers.

## **Enrichir la formation des élèves**

### ***Appel possible à des intervenants extérieurs pour certaines activités***

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont utilisées comme outil et objet d'apprentissage dans les activités pédagogiques habituelles ainsi que dans les activités liées au centre documentaire. L'utilisation de la messagerie électronique permet de développer l'expression écrite. Grâce à ces possibilités, les élèves peuvent communiquer entre eux, mais aussi avec des adultes experts de différents domaines. Une cinquantaine de départements s'impliquent dans cette expérimentation.

### ***La maîtrise de la lecture et du langage à partir d'initiatives concrètes***

...

7 - Mettre les nouvelles technologies au service de la lecture et des langages : le cap doit être maintenu pour permettre une démocratisation de l'accès aux NTIC et d'en développer les fonctions de communication, de documentation et d'aide à l'apprentissage.

8 - Former les équipes pédagogiques pour accompagner l'évolution rapide des pratiques professionnelles : les formations seront plus proches des conditions réelles d'exercice du métier. La réflexion doit être menée avec l'ensemble des équipes de cycles.

9 - Lancer une démarche de recherche et d'action sur les pratiques d'apprentissage pour se donner les moyens de mieux comprendre les modalités et les mécanismes d'apprentissage mis en œuvre, pour l'écrit et plus encore pour l'oral. Des équipes enseignants/chercheurs conduiront ce travail.

10 - Éduquer à l'image : en prenant en compte la réalité culturelle des élèves et les connaissances qu'ils acquièrent hors de l'école par les images et les écrans. Il est nécessaire de développer les capacités de repérage des divers types d'images et de travailler l'articulation écrit/oral/image. La compréhension et la maîtrise des différents discours visuels (cinéma, télévision, publicité, affiches...) par l'analyse d'images doit permettre d'éveiller le sens critique de l'élève.

## **LE COLLÈGE DES ANNÉES 2000**

### **Accès possible à l'utilisation des ressources numérisées pour tous les collégiens**

Au collège, le rôle essentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) et la nécessité de développer leur usage sont réaffirmés. C'est ainsi qu'à la rentrée ou au cours de l'année scolaire 1999-2000, tous les collégiens doivent pouvoir utiliser des ressources numérisées et bénéficier des potentialités des réseaux. À cette date, en effet, le plan triennal de développement des TIC dans l'enseignement mis en place par chaque académie, en liaison avec les collectivités locales, sera largement mis en œuvre.

Une formation spécifique aux TIC est dispensée dans les cours de technologie de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> : les élèves y acquièrent notamment la maîtrise des outils de base et de l'utilisation d'Internet.

Outils d'enseignement, intégrés dans les pratiques disciplinaires, les TIC renforcent l'action pédagogique. Outils d'apprentissage, elles contribuent à développer l'autonomie de l'élève. Outils de communication, elles sont notamment un soutien pour les actions de maîtrise des langages, la mise en place des « travaux croisés », en 4<sup>ème</sup> et autres travaux d'approfondissement mobilisant plusieurs disciplines autour d'un projet.

## **UN LYCÉE POUR LE XXI<sup>e</sup> SIÈCLE**

### **L'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans toutes les disciplines**

Pour favoriser l'usage et l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans toutes les disciplines, un ensemble de savoir-faire et de notions a été défini afin que les élèves perçoivent les possibilités et les limites des technologies d'information et de communication et puissent en faire une utilisation rationnelle, dans leur vie professionnelle et dans leur vie de citoyen.

Les technologies d'information et de communication sont systématiquement présentes dans l'enseignement au lycée et une attention particulière est apportée afin que les programmes de toutes les disciplines prennent effectivement en compte cette dimension.

## **LES MOYENS DE LA RENTRÉE 1999**

### **La poursuite du plan de développement des technologies de l'information :**

- Une action conjointe avec les collectivités locales pour l'équipement des établissements (écoles, collèges, lycées) à l'aide du fonds de soutien aux nouvelles technologies de 500 millions de francs qui permet l'autorisation de prêts d'une durée limitée à douze ans, ouvert de novembre 1998 au 31 décembre 2000.
- Une action de soutien aux projets multimédia éducatifs et aux équipes innovantes.

### **La poursuite des actions de formation tant initiale que continue en faveur des personnels.**

#### **LA RENTRÉE SCOLAIRE, LES MOTS-CLÉS**

##### **Nouvelles technologies de l'information et de la communication**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'action gouvernemental pour la société de l'information, la généralisation de l'usage des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement se poursuit. Ceci est un effort sans précédent.

L'effort d'équipement et de connexion des établissements, mené en partenariat entre l'État et les collectivités locales, continue pour la deuxième année dans le cadre des plans académiques triennaux. Tous les collèges et tous les lycées seront connectés en l'an 2000 à Internet.

Cette année, une attention particulière est portée aux écoles.

Le ministère a créé cette année un label « Reconnu d'Intérêt Pédagogique » destiné à aider les parents comme les enseignants à choisir les logiciels pédagogiques.

##### **• À l'école**

À l'école, les élèves sont progressivement amenés à utiliser l'ordinateur, des produits multimédia, le courrier électronique et Internet.

Moteur pour l'expression écrite, l'outil numérique permet d'accroître les échanges et également d'envoyer des vidéos, des photographies numérisées, des bandes son ou des documents multimédia et de réduire les coûts. De nombreuses classes s'engagent dans la production de créations multimédia en ligne ou hors ligne.

Le travail autonome facilite la différenciation pédagogique. Chaque élève peut bénéficier d'un travail à son rythme et adapté à ses compétences, notamment dans le cadre des études dirigées ou lors d'ateliers, en présence des aides éducateurs, sous la responsabilité des maîtres.

La mise en réseau des écoles permet un échange dans les projets pédagogiques et un désenclavement des établissements isolés.

### • Au collège

Les élèves reçoivent, dans les cours de technologie, une formation spécifique aux techniques d'information et de communication et acquièrent des savoir-faire et des connaissances relatives à leur utilisation. Ils doivent à la fin du collège avoir acquis la maîtrise des outils de base et de l'utilisation d'Internet.

De plus, les nouveaux programmes du collège prévoient une utilisation des technologies dans toutes les disciplines. Par exemple, une initiation au tableur-grapheur est intégrée dans le programme de mathématiques de 4<sup>ème</sup> ou les échanges internationaux par courrier électronique dans les enseignements de langues vivantes ou la participation de plusieurs établissements à la création collective d'une base de données météorologiques, des jeux mathématiques ou langagiers proposés à d'autres classes...

### • Au lycée

L'acquisition de savoir-faire et de notions à la fin du cursus scolaire doit permettre aux élèves de percevoir les possibilités et les limites offertes par le traitement automatisé de l'information et d'être ainsi capables d'utiliser les technologies d'information et de communication de façon rationnelle dans leur vie professionnelle ou de citoyen.

Dans le cadre de la réforme des lycées, des mesures d'introduction des nouvelles technologies ont été prises :

- un enseignement pour tous les élèves de seconde se met en place progressivement à partir de la rentrée 1999,
- pour la première fois, les programmes disciplinaires intègrent l'utilisation de ces technologies. Ainsi, les programmes de seconde en français, mathématiques, sciences physiques et chimie, sciences de la vie et de la terre, ont été modifiés en ce sens cette année.

Par exemple, est mis en œuvre, dans cette perspective, la maîtrise de :

- l'interrogation de bases de textes numérisés,
- l'utilisation critique des logiciels de traduction automatique, des correcteurs orthographiques et syntaxiques,
- le calcul et la construction de graphiques à partir de bases de données statistiques,
- la cartographie et l'utilisation d'informations géographiques numériques, l'exploitation d'images satellitaires,
- l'acquisition et le traitement de données en sciences expérimentales,
- la simulation de phénomènes scientifiques, économiques ou géographiques,
- l'élaboration et la vérification de conjectures, la visualisation dans l'espace, la recherche de problèmes.

### **Chiffres clés**

- Positionnement européen : en 2 ans, selon une étude européenne, la France passe de la huitième place à la première place pour l'utilisation des nouvelles technologies à l'école.

- Parc du matériel :

- Lycées d'enseignement général et technologique : 1 micro ordinateur pour 12 élèves en mai 97, 1 pour 7 en décembre 98 ;
- Lycées professionnels : 1 pour 8 en mai 97, 1 pour 5,5 en décembre 98 ;
- Collèges : 1 pour 26 en mai 97, 1 pour 17,5 en décembre 98.

- Aide à la production de ressources multimédias pédagogiques :

240 cédéroms ont bénéficié du label « Reconnu d'Intérêt Pédagogique » (RIP). Cette action du ministère a contribué à l'essor, sans précédent, du multimédia pédagogique dont le secteur a augmenté d'un facteur 10 entre 1998 et 1999.

**Texte intégral sur [www.education.gouv.fr/discours/default.htm](http://www.education.gouv.fr/discours/default.htm)**